

REPUBLIQUE DU TCHAD

UNITE - TRAVAIL - PROGRES

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 020 /PR/2012

*Portant ratification de l'Ordonnance N°023/PR/2012 du 09 août 2012,
portant approbation du Contrat de Partage
de Production conclu le 24 mai 2012 entre la République du Tchad
et la Société PETRA BV.*

Vu la Constitution ;

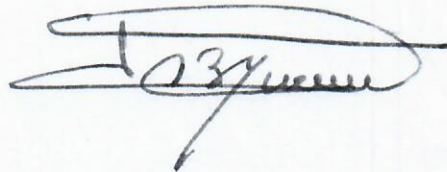
L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 17 octobre 2012 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1.- Est ratifiée l'Ordonnance N° 023/PR/2012 du 09 Août 2012, portant approbation du Contrat de Partage de Production conclu le 24 mai 2012 entre la République du Tchad et la Société PETRA BV.

Article 2.- La présente Loi sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République et exécutée comme Loi de l'Etat

N'Djamena, le... 31 Octobre 2012.....



IDRISS DEBY ITNO